

////// EDITO & SOMMAIRE



LA PRÉVENTION ET LA PROTECTION DE LA POPULATION SONT NOS PRINCIPAUX OBJECTIFS...

Notre sécurité est une priorité et nous nous efforçons de faire que chacun puisse être en mesure d'agir et sache quoi faire en cas de danger, quelle qu'en soit la nature.

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs, appelé plus simplement DICRIM, a pour but d'apporter une information simple et utile sur l'état des risques liés à notre commune et les mesures adaptées à prendre pour y faire face.

Il n'a en aucun cas pour objet de susciter d'inquiétudes plus particulières mais de connaître ces risques pour mieux s'y préparer le cas échéant.

Pratique, simple et illustré, le guide des risques majeurs permet au citoyen de mieux identifier les dangers auxquels il peut être exposé, les dommages prévi-

sibles, les médias d'alerte et d'information, les mesures de sécurité qu'il peut prendre en cas de réalisation du risque ainsi que les moyens de protection et de sauvegarde existants mis en œuvre par les pouvoirs publics.

Je vous invite à prendre pleinement connaissance de ce DICRIM, à le conserver chez vous et à intégrer les bons réflexes en cas de danger.

Bien cordialement

Patrick MÉANT
maire de Balan





RISQUE MAJEUR

C'est un évènement imprévisible et exceptionnel, mais potentiellement dangereux. Il peut avoir des conséquences graves sur les personnes, les biens et l'environnement.

DEUX CRITÈRES CARACTÉRISENT DONC LE RISQUE MAJEUR :

- **UNE FAIBLE FRÉQUENCE** : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que sa manifestation est très rare.
- **UNE GRANDE GRAVITÉ** : nombreuses victimes, dommages matériels importants.

1. RISQUES NATURELS

- 1.1 CRUE
- 1.2 SÉISME
- 1.3 CANICULE

2. RISQUES TECHNOLOGIQUES

- 2.1 TRANSPORT DES MATIÈRES DANGEREUSES
- 2.2 RUPTURE DE BARRAGE
- 2.3 NUCLÉAIRES
- 2.4 RISQUES TECHNOLOGIQUES INDUSTRIELS

3. AUTRES RISQUES MAJEURS

- 3.1 PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES EXTRÊMES

4. S'INFORMER SUR LES RISQUES

SOURCES OFFICIELLES D'INFORMATION

5. DIFFÉRENTS SIGNAUX D'ALERTE

MOYENS D'ALERTE MUNICIPAUX ET NATIONAUX
BONS ET MAUVAIS GESTES
ÊTRE PRÊT DÈS À PRÉSENT



1. RISQUES NATURELS



1.1 CRUE

Balan, dans sa partie sud-ouest, est concerné par le risque des crues du Rhône. Ce risque est **prévisible** et peut être anticipé à travers deux facteurs : fortes précipitations et fonte des neiges.

SELON LA SITUATION, LA POPULATION DU SECTEUR CONCERNÉ OU TOUTE LA POPULATION EST ALERTÉE PAR LA MAIRIE.

Les facteurs déclencheurs d'alerte sont :

- la vigilance crue orange (alerte des habitants, employeurs et employés par secteurs de risque) ou rouge (information de l'ensemble des habitants),
- la vigilance météo inondation orange ou rouge,
- la signalisation de débordements ou brèches par les riverains ou témoins.

MOYENS D'ALERTE



COMMENT AGIR ?

CONSIGNES POUR TOUS LES HABITANTS

- Ne pas se rendre sur les lieux inondés,
- Ne pas traverser de zone inondée,
- Ne pas aller chercher sa voiture si elle est en zone inondée (parking...)
- Quitter son véhicule et se mettre à l'abri.



CONSIGNES POUR TOUS LES RÉSIDENTS DE LA ZONE INONDÉE

AVANT

- Fermer toutes les ouvertures de l'habitat,
- Couper le gaz, l'électricité et les arrivées d'eau,
- Surélever les objets et le mobilier,
- Amarrer les cuves (fuel, gaz...),
- Faire des réserves d'eau et de nourriture,
- Mettre les voitures et les produits toxiques hors zones inondables,
- Prévoir un éclairage de secours,
- Se préparer à une éventuelle évacuation.

PENDANT

- Se tenir informé par des sources fiables,
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école,
- Ne pas prendre la voiture,
- Ne pas encombrer les lignes d'urgence (15, 17, 18, 112...),
- Monter dans les étages si nécessaire,
- Placer le kit d'urgence et tous les objets indispensables dans les zones sûres.

APRÈS

- Aérer et désinfecter les pièces,
- Faire l'inventaire des dommages (prendre des photos),
- Contacter son assurance.





1.2 SEISME

Toute la commune de Balan est concernée par un risque éventuel de séisme. La probabilité d'un tel événement à Balan se situe au niveau d'aléa moyen (niveau 3 sur 5 au total).

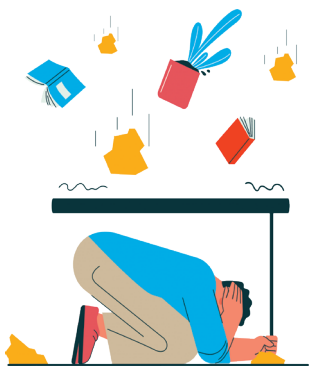
Ce phénomène est **imprévisible** et il peut engendrer des dégâts au niveau du bâti et des infrastructures, produire un effet domino en entraînant d'autres phénomènes : accélération brutale d'un glissement de terrain, chutes de blocs, fragilisation d'ouvrages hydrauliques, la rupture des réseaux d'électricité et de communication, etc...

TOUTE LA POPULATION EST ALERTÉE PAR LA MAIRIE.

MOYENS D'ALERTE



COMMENT AGIR ?



PENDANT

- Se tenir informé par des sources fiables,
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école,
- Ne pas prendre la voiture,
- Ne pas encombrer les lignes d'urgence (15, 17, 18, 112...),
- À l'intérieur, s'abriter sous une table,
- À l'extérieur, s'éloigner des bâtiments,
- Couper l'eau, le gaz et l'électricité,
- Ne pas traverser de zone endommagée,
- Se préparer à évacuer à la demande des autorités.

APRÈS

- Revenir chez soi, remettre le gaz, l'eau et l'électricité avec l'accord des autorités,
- Contacter son assureur, prendre des photos, ranger avec prudence...



1.3 CANICULE

Toute la commune est concernée par ce risque **prévisible** et plus particulièrement les personnes sensibles ou vulnérables (âgées, malades, handicapées, accidentées,...). Celles-ci sont invitées chaque année à s'inscrire sur le registre dédié en mairie.

TOUTE LA POPULATION EST ALERTÉE PAR LA MAIRIE.

Les facteurs déclencheurs d'alerte sont :

- la vigilance météo canicule,
- la progression du phénomène.

MOYENS D'ALERTE



PANNEAU POCKET
TÉLÉALERTE



COURRIERS



PORTE-À-PORTE



COMMENT AGIR ?

AVANT

- Demander conseil à son médecin en cas de traitement régulier,
- Préparer une «trousse canicule» contenant un brumisateur, un ventilateur et un thermomètre,
- S'inscrire sur le registre communal nominatif.

PENDANT

- S'hydrater régulièrement, sans attendre d'avoir soif et éviter les boissons alcoolisées et sucrées,
- S'humidifier le corps régulièrement sans se sécher,
- Protéger son habitation contre la chaleur, fermer les volets et les rideaux, créer des courants d'air,
- Passer au moins 2h par jour dans un endroit frais,
- Ne pas sortir pendant les heures les plus chaudes,
- Ne pas faire de sport avant que la température ait baissé,
- Ne pas rester isolé,
- Prendre des nouvelles de son entourage.

2. RISQUES TECHNOLOGIQUES



2.1 TRANSPORT DES MATIÈRES DANGEREUSES

La matière dangereuse est une substance qui, par ses caractéristiques physico-chimiques, toxicologiques, ou bien par la nature des réactions, est susceptible de produire un risque **imprévisible** pour l'homme, les biens et/ou l'environnement.

Sur le territoire de la commune de Balan le transport de matières dangereuses se fait de trois manières :

- par route (autoroute A42, route départementale 84...),
- par la voie ferrée (ligne SNCF Lyon-Genève...),
- par la canalisation souterraine (canalisations et oléoducs divers...).

EN CAS DE PROBLÈME TOUTE LA POPULATION CONCERNÉE PAR LE PÉRIMÈTRE DE SÉCURITÉ EST ALERTÉE PAR :

- la mairie qui active le plan communal de sauvegarde,
- ou la préfecture.

MOYENS D'ALERTE



PANNEAU POCKET
TÉLÉALERTE



MÉGAPHONE



PORTE-À-PORTE

COMMENT AGIR ?

PENDANT

- Ne pas déplacer les personnes impliquées dans l'accident sauf dans le cas d'un risque d'explosion ou d'incendie,
- Respecter les consignes données par les autorités : évacuer ou se confiner,
- Boucher les conduits d'aération,
- Se tenir informé par des sources fiables,
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école,
- Ne pas prendre la voiture,
- Ne pas encombrer les lignes d'urgence (15, 17, 18, 112...).



2.2 RUPTURE DE BARRAGE

La commune de Balan est située dans la zone d'inondation de deux barrages : Vouglans (distance de 94km) et Coiselet (distance de 83km). Le risque de la rupture de barrage est **imprévisible**.

EN CAS DE PROBLÈME TOUTE LA POPULATION EST ALERTÉE PAR :

- la mairie ou la préfecture.

MOYENS D'ALERTE



PANNEAU POCKET
TÉLÉALERTE



MÉGAPHONE



PORTE-À-PORTE



COMMENT AGIR ?

PENDANT

- Gagner au plus vite les points de rassemblements les plus proches,
- Ne pas prendre l'ascenseur,
- Se tenir informé des sources fiables,
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école,
- Ne pas encombrer les lignes d'urgence.



2.3 NUCLÉAIRES

La commune se situe dans la zone du Plan Particulier d'Intervention (PPI) du Centre Nucléaire de Production d'Électricité du Bugey (CNPE). Le risque d'un problème nucléaire est **imprévisible**. La population résidant dans les 20 kilomètres autour de la Centrale a perçu, à titre préventif, des comprimés d'iode stable. Les habitants qui ne disposent pas de comprimés, peuvent se renseigner auprès de leur pharmacien.

EN CAS DE PROBLÈME **TOUTE LA POPULATION EST ALERTÉE PAR :**

- la mairie ou la préfecture.

MOYENS D'ALERTE



PANNEAU POCKET
TÉLÉALERTE



MÉGAPHONE



PORTE-À-PORTE



MÉDIAS

COMMENT AGIR ?



PENDANT

- Se mettre à l'abri dans un bâtiment en dur, fermer portes et fenêtres, couper la ventilation,
- Se tenir informé par des sources fiables,
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école,
- Ne pas encombrer les lignes d'urgence (15, 17, 18, 112...),
- Ne pas prendre la voiture,
- En voiture, gagner un bâtiment le plus rapidement possible,
- Ne pas toucher aux objets qui se trouvent à l'extérieur,
- Prendre de l'iode uniquement sur instruction du préfet et sauf contre-indication médicale.
- Si vous n'avez pas de comprimé d'iode au moment de l'accident, sachez qu'une distribution d'urgence sera organisée dans le lieu défini par le préfet.



2.4 RISQUES TECHNOLOGIQUES INDUSTRIELS

Un risque technologique majeur est un événement **imprévisible**, d'origine accidentel, se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, la population de la commune et avoisinante, les biens ou l'environnement.

EN CAS DE PROBLÈME **TOUTE LA POPULATION CONCERNÉE PAR LE PÉRIMÈTRE DE SÉCURITÉ EST ALERTÉE PAR LA MAIRIE :**

- En cas de confinement par : panneau pocket, télé-alerte, mégaphone,
- En cas de mise à l'abri ou d'évacuation par : porte-à-porte, mégaphone.

MOYENS D'ALERTE



PANNEAU POCKET
TÉLÉALERTE



MÉGAPHONE



PORTE-À-PORTE

COMMENT AGIR ?



PENDANT

- Se confiner dans un endroit fermé,
- Couper la ventilation mécanique, climatisation, chauffage, gaz et l'électricité,
- Fermer portes, fenêtres et calfeutrer les ouvertures (aérations, bas de portes...),
- Dans le cas où des vitres auraient été endommagées par l'explosion, se réfugier dans une pièce aux fenêtres intactes (ou sans ouvertures),
- Se tenir informé par des sources fiables,
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école,
- Ne pas prendre la voiture,
- Ne pas encombrer les lignes d'urgence (15, 17, 18, 112...),
- Ne pas fumer et éteindre toute flamme,
- Se préparer à une éventuelle évacuation.

3. AUTRES RISQUES MAJEURS



3.1 PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES EXTRÊMES

Les phénomènes météorologiques de forte intensité peuvent perturber l'organisation sociale habituelle, voire porter atteinte aux personnes et aux biens.

EN CAS DE PROBLÈME TOUTE LA POPULATION EST ALERTÉE PAR LA MAIRIE.

MOYENS D'ALERTE



PANNEAU POCKET
TÉLÉALERTE



MÉGAPHONE



PORTE-À-PORTE

COMMENT AGIR ?

PENDANT

- S'informer auprès des sources fiables,
- Suivre les consignes des autorités qui seront adaptées au type de risque et à l'intensité du phénomène,
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école,
- Ne pas encombrer les lignes d'urgence,
- Ne pas prendre la voiture.



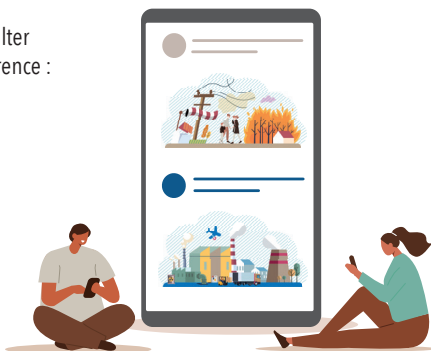
4. S'INFORMER SUR LES RISQUES

LA POPULATION EST INFORMÉE DES RISQUES PAR CE DOCUMENT, CONSULTABLE SUR LE SITE INTERNET DE LA VILLE www.ville-balan.fr ET DISPONIBLE EN MAIRIE (tirages papier).

Par ailleurs, chaque habitant peut consulter à tout moment des sites publics de référence :

www.gouvernement.fr/risques
www.georisques.gouv.fr
www.hydroreel.new.fr
www.vigicrues.ecologie.gouv.fr

PLUS D'INFORMATIONS
auprès du service urbanisme de Balan :
sur rendez-vous uniquement
les mardis et jeudis de 14h à 17h
au téléphone du mardi au vendredi de 9h à 12h
ou par mail : infos@ville-balan.fr



OBLIGATION D'INFORMATION DES VENDEURS ET DES BAILLEURS :

Chaque vendeur ou bailleur doit informer l'acheteur ou le locataire d'un bien immobilier situé sur la commune des risques majeurs potentiels. Il doit ainsi remplir un état des risques établi au moins 6 mois avant la date de conclusion de la vente ou la location.

5. DIFFÉRENTS SIGNAUX D'ALERTE

L'ALERTE PEUT ÊTRE DONNÉE PAR LA MAIRIE
OU PAR LA PRÉFECTURE VIA LES DIFFÉRENTS CANAUX
D'INFORMATION SELON LE RISQUE :



PANNEAU POCKET TÉLÉALERTE



SIRÈNE



MÉGAPHONE



PORTE-À-PORTE



AFFICHAGE



MÉDIAS

COMMENT RECONNAÎTRE LE SIGNAL NATIONAL D'ALERTE ?

Le Signal National d'Alerte correspond à la diffusion d'un signal sonore par une sirène afin d'avertir la population d'un danger imminent. Il est reconnaissable grâce à un son montant et descendant. Il fait l'objet d'un essai mensuel d'une durée d'**1 minute et 41 secondes**, séparées par un intervalle de cinq secondes. La fin de l'alerte est annoncée par un signal continu de 30 secondes.



ÉCOUTEZ
LA SIRÈNE

SIGNAL D'EXERCICE



tous les 1^{ers} mercredis du mois
1 min 41

SIGNAL D'ALERTE



1 min 41 5 sec 1 min 41 5 sec 1 min 41

SIGNAL DE FIN D'ALERTE



30 secondes



BONS ET MAUVAIS RÉFLEXES EN CAS D'ALERTE



BONS RÉFLEXES :

- Lors de la diffusion du signal, **je me mets en sécurité et je m'informe** (radio, télévision, information municipale).
- Je ne téléphone qu'en cas d'urgence.
- Je prépare ou je mets en évidence mon kit d'urgence.
- Je ne me déplace pas en voiture.



MAUVAIS RÉFLEXES :

- Je me renseigne auprès des sources non vérifiées (réseaux sociaux, échanges avec les voisins, etc...).
- J'appelle les lignes d'urgence (15, 17, 18, 112...) pour m'informer.
- Je sors de chez moi pour estimer la gravité de la situation.



ÊTRE PRÊT DÈS À PRÉSENT AVEC UN KIT D'URGENCE

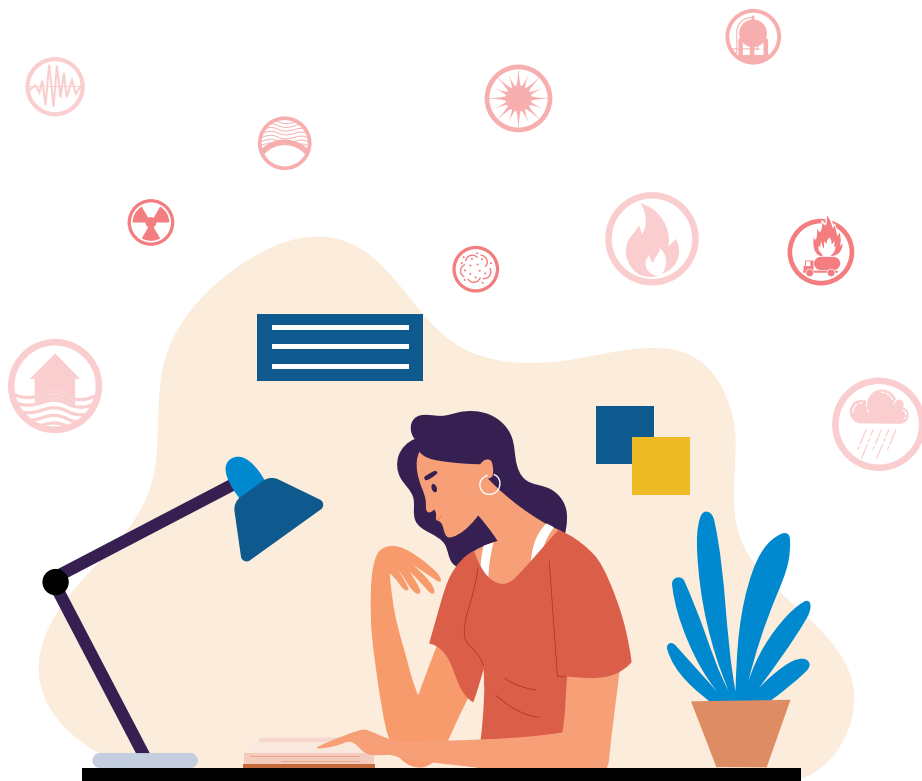


LE KIT D'URGENCE EST FACILEMENT À PRÉPARER ET À GARDER DANS SON LOGEMENT. IL DOIT COMPORTER :

- une radio à pile avec des piles neuves
(pour rester informé en cas de coupure de courant)
- une lampe avec des piles neuves ou une lampe à manivelle

EN FONCTION DE L'ÉVÈNEMENT, IL PEUT ÊTRE COMPLÉTÉ DU NÉCESSAIRE DE PREMIERS SECOURS :

eau, nourriture, argent liquide, couteau suisse, stylo, brosse à dent, gel hydroalcoolique, vêtements de rechange, papiers d'identité, masque, etc...



Notre commune, comme d'autres, doit faire face à une multitude de risques naturels ou technologiques.

**PRENEZ LE TEMPS DE LIRE CE DOCUMENT
POUR ÊTRE INFORMÉS ET PRÊTS SI UN ÉVÉNEMENT DEVAIT SURVENIR.
INSTALLEZ L'APPLICATION PANNEAU POCKET
ET INSCRIVEZ-VOUS SUR L'APPLICATION TÉLÉALERTE.**



Publication de la mairie de Balan - Directeur de la publication : Patrick MÉANT
Responsables de la rédaction : Véronique DOCK et Pamela NESTEROVITCH
Conception & réalisation : Studio Pertinence (69).